

# En un coup d'œil Assurance contre les abus de confiance (délits)

## **CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE**

## CHF 2 milliards

de préjudice total au cours des cinq dernières années en Suisse

## Concerne toutes les entreprises

même les petites et moyennes entreprises

## 40%

des dommages causés par des collaborateurs

## **ASSURANCE RISQUES**

## Dommages financiers

Couverture des dommages financiers causés par des infractions pénales telles que, notamment

- Abus de confiance / fraude
- Cybercriminalité
- Falsifications
- Vol / vol à main armée
- Gestion déloyale

## **NOUS VOUS OFFRONS**

## 20 spécialistes

avec des connaissances spécialisées, une connaissance approfondie du marché et un réseau unique

## Nos propres juristes

apportent leur soutien en cas de sinistre

## Solutions optimales

grâce à une position de leader sur le marché et à un conseil complet sur mesure

## LE RISQUE CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE

Le préjudice total dans le domaine de la criminalité économique traité par les tribunaux suisses s'est élevé à plus de deux milliards de francs au cours des cinq dernières années. Le nombre de cas non signalés est très probablement bien plus élevé encore.

Le plus grand danger vient des initiés: les collaborateurs et les décideurs sont responsables d'environ 40% des dommages. Les grandes entreprises subissent généralement des pertes plus importantes, mais les petites entreprises sont tout aussi souvent touchées – et les conséquences sont souvent plus graves pour elles.

En Suisse, près d'une entreprise sur deux est aujourd'hui touchée par la criminalité informatique. Selon le Centre national pour la cybersécurité NCSC, le nombre de cas signalés a été multiplié par cinq pendant la période du coronavirus.

Les actes criminels s'accompagnent de risques importants en termes d'actifs, de responsabilité et de réputation. Même avec des mesures de prévention étendues et efficaces, la criminalité économique ne peut être totalement exclue. Toutefois, les dommages financiers associés peuvent être limités.

## L'ASSURANCE CONTRE LES ABUS DE CONFIANCE

L'assurance contre les abus de confiance – également appelée assurance contre les délits – constitue un investissement judicieux pour faire face à ces circonstances et financer ces risques. L'assureur prend en charge les dommages financiers consécutifs aux infraction pénales. L'identité de l'auteur du dommage – un employé, un tiers ou les deux – est d'une importance secondaire. L'assurance contre les délits repose sur le principe de la découverte, c'est-à-dire qu'elle couvre les dommages découverts pendant la période contractuelle. La couverture d'assurance comprend également les dommages de responsabilité dont les assurés sont responsables en vertu de prescriptions d'attribution en droit civil.

- Abus de confiance
- Fraude
- Gestion déloyale
- Falsification de documents
- Pénalités contractuelles à la suite d'un dommage intentionnel
- Coûts (notamment coûts liés à la poursuite pénale ou frais d'investigation externes)
- Vol/vol à main armée
- Fraude informatique impliquant un virement bancaire au nom de l'assuré:
  - Intrusion non autorisée dans un système de traitement de données
  - Ingénierie sociale (arnaque au président, détournement de paiements frauduleux, usurpation d'identité)
  - Attaques «man in the middle»/«man in the cloud»

### **NOUS VOUS CONSEILLONS**

L'équipe expérimentée de Kessler en charge des risques spéciaux vous accompagnera pour votre solution individuelle d'assurance contre les abus de confiance. Elle dispose d'une vaste expertise interdisciplinaire et de l'expérience pratique ad hoc. Dans le cadre de la gestion des risques et afin de soutenir une gouvernance optimale de votre entreprise, nous discutons avec vous des risques de criminalité propres à votre entreprise et à votre branche. Nous recommandons d'entamer les négociations avec deux ou trois fournisseurs principaux. Nous déterminerons ensemble l'étendue de l'assurance souhaitée. À travers l'analyse coûts-bénéfices d'un transfert de risques, vous prenez une décision sur le mode de financement des risques. À notre avis, vous satisfaites ainsi aux exigences de la gouvernance d'entreprise (principe de la liberté d'appréciation en affaires), qui supposent d'intégrer le risque criminalité en connaissance de cause et de manière analytique dans le processus de gestion des risques de l'entreprise.

### **NOTRE PROMESSE**

Avec Kessler à vos côtés, vous pouvez vous consacrer pleinement à votre activité. Vous avez la certitude que nous développons les meilleures solutions pour vous et vos risques; une prise en charge optimale, même en cas d'événement majeur.

## **CONTACTEZ-NOUS**

STEVEN STRAUSAK Practice Leader Risques spéciaux T+41 44 387 89 86 steven.strausak@kessler.ch

### **KESSLER EN BREF**

Kessler est l'entreprise leader dans le domaine du conseil en risques, assurances et prévoyance en Suisse. Nous nous occupons de plus de 1 500 moyennes et grandes entreprises suisses issues des services, du commerce et de l'industrie ainsi que du secteur public. Grâce à nos compétences dans les différents secteurs économiques, à nos collaborateurs qualifiés et à notre position de leader sur le marché, nous contribuons de manière significative au succès durable de nos clients. En tant que partenaire fiable, nous suscitons leur enthousiasme et leur ouvrons de nouvelles perspectives par notre gestion sûre des risques. Fondée en 1915, Kessler compte aujourd'hui 350 collaborateurs travaillant au siège à

Zurich et sur les sites de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Sion et Vaduz. En tant que partenaire suisse de Marsh, nous faisons depuis 1998 partie d'un réseau de spécialistes issus de toutes les branches de gestion des risques et disposons d'une grande expérience dans le suivi des programmes d'assurances globaux. Actif dans plus de 130 pays, Marsh est le principal courtier en assurances et conseiller en gestion des risques sur le plan mondial et fait partie de Marsh McLennan (NYSE: MMC).

Vous trouverez de plus amples informations, sous www.kessler.ch, www.marsh.com et www.mmc.com.

**KESSLER & CO SA**